

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 5 mars 2018, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents :Mme Kim Bernatchez M. Arnold Holmes
 Mme Sylvie Lévesque M. François Beaumont
 M. Philippe St-Jacques

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2018-RAG-5849 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

6. Varia

- 6.1 Publicité pour la Journée Internationale de la femme
- 6.2 Demande de reprise d'un chemin privé
- 6.3 Réparation (plâtre) à faire dans la salle municipale
- 6.4 Sentier de ski de fond
- 6.5 Chemin du Parc Industriel

Adoptée.

2018-RAG-5850 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018**

La conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018 tel que présenté.

Adoptée.

2018-RAG-5851 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 38 223.17 \$ et la liste des comptes payés au montant de 17 910.28 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 5 mars 2018 au montant de 26 245.19 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 5 mars 2018

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 598 613.42 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 19 582.48 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire pour février 2018.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour février 2018.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice mentionne qu'il n'y a eu aucun permis émis en février 2018.

2018-RAG-5852

DON AU CLUB DES PETITS DÉJEUNERS

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de don afin d'organiser une soirée de remerciement pour les bénévoles du Club des petits déjeuners;

CONSIDÉRANT QUE sans le travail de nos bénévoles, les enfants n'auraient pas la chance d'avoir de bons déjeuners dans nos écoles;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu de faire un don de 100 \$ afin d'aider à organiser leur soirée de remerciements tant mérités.

Adoptée.

2018-RAG-5853

ADHÉSION AU REGROUPEMENT POUR LA CUEILLETTE DE DÉCHETS ET RECYCLAGE

CONSIDÉRANT l'objectif d'optimiser les collectes de porte en porte de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT le mandat confié au Service de l'Hygiène du milieu de la MRC Vallée-de-la-Gatineau par le Comité sur l'environnement et

par les municipalités de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, Déléage et Aumond en vue de regrouper les collectes;

CONSIDÉRANT l'action 25 du PGMR qui vise à éclairer les options de regroupements de services municipaux ou de délégation de compétence des collectes à la MRCVG;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Éco Entreprises Québec a colligé des statistiques québécoises qui démontrent que le regroupement de plusieurs municipalités en un appel d'offres permet aux municipalités participantes de réaliser des économies;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVG a conclu une entente à cette fin avec Éco Entreprises Québec pour mener à bien la production d'un appel d'offres regroupées sur le territoire de la MRCVG incluant, au moins, les trois municipalités instigatrices;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités qui ont un contrat de collecte avec un tiers peuvent potentiellement faire partie de l'appel d'offres regroupé;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres regroupé sera lancé au printemps 2018 pour un début de service le 1^{er} janvier 2019 ou ultérieur selon les dates de renouvellement des contrats en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les buts visés de ce regroupement cadrent avec le programme d'Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du MAMOT et qu'une demande a été déposée par la MRCVG dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier de la MRCVG permet une participation des municipalités locales à coût nul;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu :

- D'autoriser la direction générale de la municipalité à partager le contrat de collecte en vigueur avec le service de l'Hygiène du milieu Environnement de la MRCVG et ses mandataires;
- D'assurer une participation aux rencontres préparatoires qui mèneront au choix des scénarios des modalités en vue de la rédaction de l'appel d'offres regroupé;
- D'autoriser la MRCVG à être responsable de ce projet.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de location de salle pour encan

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçu une demande de location de la salle municipale pour faire des encans. Le demandeur aimerait avoir la salle tous les vendredis soirs pour une période indéterminée. Le conseil n'est pas très ouvert à l'idée de louer la salle tous les vendredis puisque ça deviendra problématique lorsqu'il y aura location pour un mariage, le Club de l'amitié de Bois-

Franc ou tous autres événements qui demandent préparation et décoration la veille. Le conseil demande donc à la directrice de rencontrer le demandeur afin de voir avec lui s'il serait intéressé à utiliser le local en haut pour faire ses encans. Il y aurait possibilité de lui louer à un coût unitaire ou avec un bail qui lui permettrait de laisser ses articles sur place plutôt que de tout apporter chaque fois. La directrice rencontrera donc le demandeur avec le conseiller Philippe St-Jacques et un suivi sera fait par la suite avec le conseil.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'appui de la municipalité de Délage

La directrice présente au conseil une demande d'appui de la municipalité de Délage. Celle-ci demande appui à sa résolution demandant la réouverture du lac 31 miles à la pêche blanche. Le conseil est conscient que c'est une activité très prisée et qui attire les touristes, mais il est aussi conscient que ces fermetures ont été faites dans un but très précis, c'est-à-dire aider à la survie du Touladi. Ce poisson a une très faible capacité de survie lorsqu'il sort de l'eau et même avec une remise à l'eau très rapide, les risques de décès sont énormes. C'est pourquoi le conseil préfère ne pas appuyer cette demande puisqu'il en va de la survie de cette espèce (le Touladi).

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de rencontre avec le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau – Plan d'action 2018

La directrice présente au conseil une demande de rencontre de la part du Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau. Ceux-ci veulent rencontrer le conseil afin de leur présenter le plan d'action 2018 et ainsi répondre à toutes leurs questions. Le conseil demande à la directrice de leur proposer la prochaine séance de conseil, c'est-à-dire mardi le 3 avril à 18 h 30.

2018-RAG-5854

RÉSOLUTION POUR REVENU QUÉBEC - PROCURATION

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a besoin d'avoir accès à toutes les données administratives de la municipalité incluant celle des deux paliers gouvernementaux Québec et Canada;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu que la Municipalité de Bois-Franc (NEQ : ██████████) autorise Mme Annie Pelletier, directrice générale dont les trois derniers chiffres du numéro d'assurance social sont ██████ à :

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclus le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

Le conseil accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adoptée.

2018-RAG-5855

SOUSSION POUR LE COUVRE PLANCHER DE LA SALLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des soumissions afin de refaire le couvre plancher de la salle municipale;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois soumissions en tout dont :

- Branchaud (produit MEGASOL)	12 750 \$
- CPL Revêtement de sol (produit Signature XP)	11 561 \$
- Branchaud (produit Signature XP)	11 350 \$

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est résolu d'accepter la soumission de Branchaud (produit Signature XP) au montant de 11 350 \$.

Adoptée.

NOTE : Mme Sylvie Lévesque se retire pour la prise de décision puisque celle-ci travaille chez Branchaud.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande concernant le camp de jour

La directrice mentionne au conseil qu'un citoyen l'a contacté à savoir s'il pourrait envoyer ses petits enfants au camp de jour même si ceux-ci n'habitent pas Bois-Franc. Comme le nombre d'enfants qui pourront être accueillis est limité, le conseil préfère prioriser les contribuables. Les enfants autorisés à être inscrits sont ceux qui habitent la municipalité ou des enfants de parents qui ont un terrain à Bois-Franc et qui paient des taxes.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Vacances de la directrice générale

La directrice générale mentionne au conseil qu'elle prendra une semaine de vacances du 26 au 30 mars inclusivement. Le conseil approuve les dates proposées.

2018-RAG-5856

ACHAT DE COUPE À VIN

CONSIDÉRANT l'achat de vaisselle qui a été fait l'an passé;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une location pour un repas, les locataires ont la possibilité de louer la vaisselle, mais que présentement, ils doivent tout de même louer leurs coupes ailleurs;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu de faire l'achat de 220 coupes de M. Lavoie de Mont-Laurier au montant de 220 \$ si le celui-ci accepte ce prix.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Résolution de la Ville de Maniwaki

La directrice présente au conseil une résolution envoyée par la Ville de Maniwaki à l'effet que le chef pompier a reçu une délégation de pouvoir afin d'appliquer la réglementation concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec. Celui-ci pourra ainsi entreprendre des poursuites pénales selon le règlement SQ-2017-007.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Statistiques de la bibliothèque

La directrice générale présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour le mois de janvier 2018.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Publicité pour la Journée Internationale de la femme

La directrice présente au conseil une proposition de publicité pour la Journée Internationale de la femme du Journal La Gatineau. Le conseil ne voit pas l'utilité d'une telle publicité.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de reprise d'un chemin privé

La directrice présente au conseil une demande d'un citoyen. Il aimerait que la municipalité reprenne son chemin privé. Celui-ci a 0.7 km de longueur. Le conseil n'est pas défavorable donc, les conseillers responsables de la voirie iront voir le chemin au printemps afin d'analyser tous les points en rapport avec notre réglementation et nous y reviendrons à ce moment.

2018-RAG-5857

RÉPARATION (PLÂTRE) À FAIRE DANS LA SALLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE le couvre plancher dans la salle municipale sera refait au complet et que par le fait même, nous en profitons pour tout peindre;

CONSIDÉRANT les fentes et les trous sur les murs qu'il faudrait refaire avant de peindre et installer le couvre plancher;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'engager Willard Holmes de Holmes Construction afin de faire tout le travail de plâtre dans la salle municipale.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Sentier de ski de fond

Le conseiller Philippe St-Jacques mentionne qu'il a reçu une demande de M. Yvon Richard, responsable de l'entretien de la piste. Celui-ci demande s'il y aurait possibilité que les employés municipaux fassent le débroussaillage dans le sentier, car il y a de plus en plus de branches qui descendent dans le sentier. La directrice mentionne qu'elle enverra les employés municipaux s'occuper de cela.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Chemin du Parc Industriel

La conseillère Kim Bernatchez mentionne qu'il y a un problème d'eau dans le chemin de l'autre côté du 100, ch. du Parc Industriel. Le ponceau à cet endroit a probablement besoin d'un bon nettoyage ou d'être dégelé et un rechargement sera nécessaire en période estivale vu la descente du chemin. Les conseillers Arnold Holmes et Philippe St-Jacques, responsable de la voirie iront voir ce qui peut être fait immédiatement et par la suite, des travaux seront prévus cet été afin de régler définitivement le problème.

2018-RAG-5858

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale